

## COMMUNIQUE DE PRESSE

7 décembre 2022

### Enquête publique contournement nord-ouest

**Par arrêté du 3 novembre 2022, la Préfecture de l'Allier a ouvert une nouvelle enquête publique concernant le projet de contournement nord-ouest (CNO) de Vichy.**

Le projet consiste à réaliser le contournement nord-ouest de l'agglomération de Vichy par la route nationale 209, comprenant la reprise de la route départementale 67 (RD67) existante ainsi qu'un tracé neuf en continuité de cet axe entre le giratoire de la Goutte et l'autoroute 719 (A719).



**L'enquête publique se déroule du 28 novembre 2022 au 6 janvier 2023 à 12h30 et porte sur :**

- Une demande de déclaration d'utilité publique
- Une demande de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Espinasse-Vozelle, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat
- Une demande d'autorisation environnementale concernant les décisions administratives suivantes : autorisation au titre de la loi sur l'eau, dérogation aux interdictions relatives aux espèces et habitats protégés, absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

A l'issue de l'enquête, les demandes pourront faire l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées et classement de la route dans la voirie nationale et d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale unique.

**Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Charmeil.**

**Le dossier est consultable également :**

- **en Mairie de Bellerive** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **sous format numérique** à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>

Le public intéressé peut formuler ses observations et propositions sur les différentes demandes faisant l'objet de l'enquête publique :

- **sur le registre papier** commun composé de feuillets non mobiles préalablement ouvert, coté et paraphé par les membres de la commission d'enquête, déposé en mairie de Bellerive-sur-Allier, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- **par courrier postal** à l'attention de la présidente de la commission d'enquête en utilisant l'adresse de la mairie de Charmeil, siège de l'enquête (Place Robert Chopard – 03110 Charmeil) et en précisant l'objet (Enquête publique relative au projet de contournement nord-ouest de Vichy) ;
- **par voie électronique** en utilisant l'adresse suivante dédiée au projet : [cno-vichy@mail.registre-numerique.fr](mailto:cno-vichy@mail.registre-numerique.fr)
- **sur le registre dématérialisé dédié**, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>

Les observations formulées par voie électronique seront consultables sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/cno-vichy>) pendant la durée de l'enquête

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition de toute personne désirant lui faire part directement, oralement ou par écrit, de ses observations et propositions lors d'une permanence en Mairie de Bellerive, le mardi 3 janvier 2023 de 14h30 à 17h30.